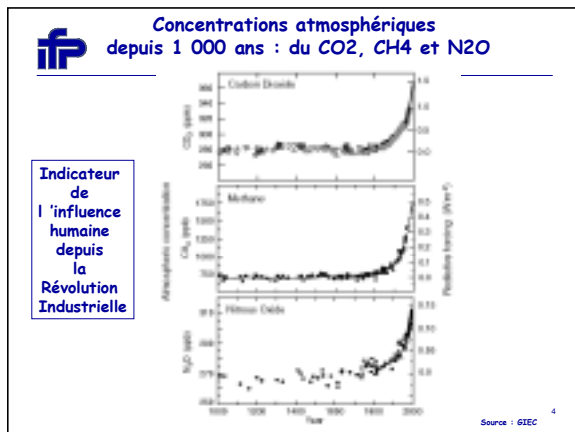
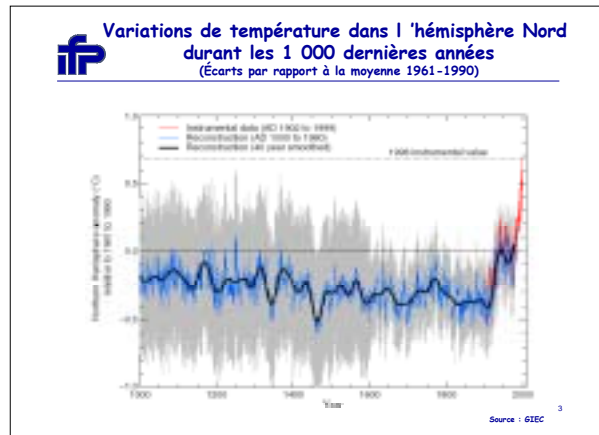


LA CONTRAINTE CO2 EN FRANCE ET EN EUROPE

1. Un consensus scientifique international sur le changement climatique :

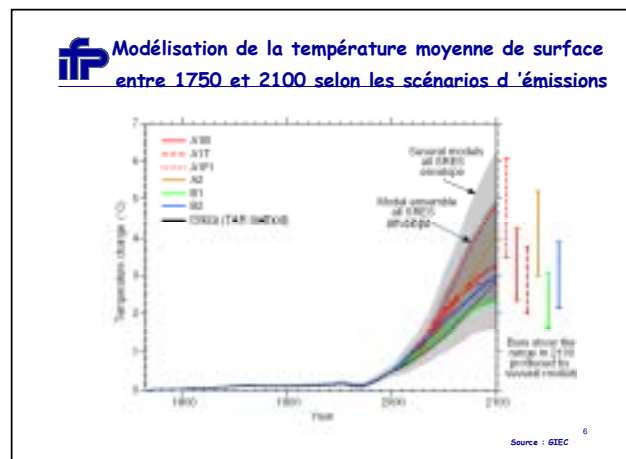
- Une hausse inhabituelle des écarts de température dans l'hémisphère Nord a été observée au cours des 100 dernières années.



- Cette variation des écarts de température coïncide avec la hausse des concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre tels que le CO₂, le N₂O et le CH₄ issus des activités humaines.

- Selon différents scénarios du GIEC* d'émissions et de concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, l'impact sur la variation climatique pourrait accroître la température moyenne à la surface de la Terre de 1.8 à 6.2 °C d'ici 2100.

(GIEC : Groupement International sur l'étude des Changements climatiques)



Aujourd'hui, il est scientifiquement admis qu'un lien étroit existe entre accroissement atmosphérique des concentrations de gaz à effet de serre et variabilité climatique, en revanche ce lien n'est pas scientifiquement connu. Toutefois, au nom du Principe de Précaution des engagements de réduction des gaz à effet de serre ont été pris en 1997, dans le cadre du Protocole de Kyoto.

2. Le Protocole de Kyoto : une volonté internationale de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

ifp **PROTOCOLE de KYOTO :**
ENGAGEMENT GLOBAL DE REDUCTION DES EMISSIONS DE GES

- Les pays de l'Annexe I adoptent un objectif mondial de réduction des émissions des 6 GES de - 5.2% durant la période 2008-2012 par rapport au niveau de 1990.
- L'UE s'est engagée à réduire ses émissions de -8% sur la même période avec des objectifs différenciés selon les États.
- Les pays de l'Annexe I devront, en 2005, démontrer des progrès dans l'accomplissement de leurs objectifs.

8

- Les pays industrialisés, principaux responsables des concentrations atmosphériques actuelles de GES, ont pris en 1997 des engagements différenciés et contraignants de réduction de leurs émissions à l'horizon 2012.

- Ces engagements concernent un ensemble de six gaz à effet de serre dont le Pouvoir de Réchauffement Global (PRG) est très variable.

ifp **6 familles de gaz à effet de serre pris en compte dans le Protocole de Kyoto**

- dioxyde de carbone (CO₂), PRG = 1
- méthane (CH₄), PRG = 21
- protoxyde d'azote (N₂O), PRG = 310
- hydrofluorocarbones (HFCs), PRG entre 560 et 11700
- hydrocarbures perfluorés (PFCs),
- hexafluorure de soufre (SF₆), PRG = 23900

11

ifp

Les trois mécanismes de Kyoto

Mécanisme	Permis d'émissions négociables	Mise en œuvre conjointe	Mécanisme de développement propre
Champ d'application	Restreint aux pays de l'Annexe I		Tous pays
Nature des opérations	Commerce de droits d'émissions	Réalisation de projets	

15

- Afin d'atteindre leurs objectifs de réduction de GES à moindre coût, trois mécanismes de flexibilité (le marché d'émissions négociables, la Mise en Oeuvre Conjointe et le Mécanisme de Développement Propre) sont proposés aux pays signataires du Protocole.

L'application du Protocole de Kyoto est conditionnée à sa ratification par un nombre suffisant de pays dont la somme des émissions en 1990 représentaient au moins 55% des émissions mondiales de GES.

A l'heure actuelle et après le retrait des Etats-Unis, il est impératif que la Russie, avec 17.4 % des émissions mondiales de GES en 1990, ratifie le Protocole de Kyoto pour qu'il entre en application.

3. L'Europe prend le leadership international avec l'adoption de la Directive Européenne de Marché de Permis Négociables



Contexte Européen
Directive Européenne «Greenhouse gas emissions trading»

- juillet 2003 : adoption de la Directive Européenne de « Marché de Permis d'Emissions Négociables de CO2 ».
- 31 décembre 2003 : transposition de la Directive Européenne en Droit National.
- 1er janvier 2005 : démarrage du système de marché
 - portant dans un premier temps sur le CO2 uniquement
 - hors les réductions obtenus via les mécanismes de flexibilité (MOC et MDP)
- 25 pays européens concernés avec une ouverture à terme au niveau mondial

21

- L'adoption cet été de la Directive Européenne de marché de Permis d'Emissions Négociables a lancé le processus de mise en place des registres nationaux. Ces registres nationaux indiqueront l'attribution initiale des droits à émettre (les quotas) de chaque pollueur et comptabiliseront les échanges de quotas.

- Des règles concernant le mode d'attribution des quotas, les secteurs concernés par la Directive et les pénalités imposées en cas de dépassement des quotas, régissent les modalités de fonctionnement de ce marché.



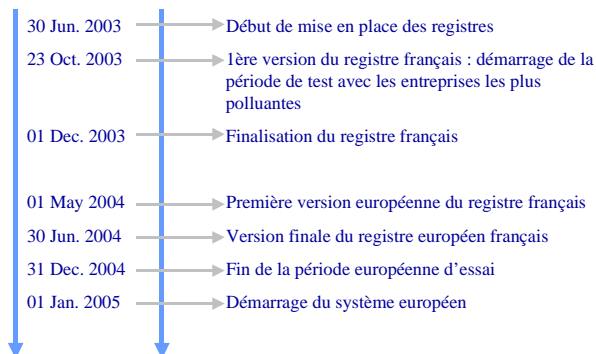
Contexte Européen
Directive Européenne «Greenhouse gas emissions trading»

- L'allocation aux entreprises se fera sur quelle base ?
 - grandfathering ?
 - spécifique ?
- Secteurs concernés de la production : énergie, acier, ciment, verre ou céramique et papiers.
- Secteurs exclus (2004-2006) : chimie, aluminium et transport.
- En cas de dépassement il y aura des pénalités :
 - entre 2005 et 2008 : 40 euros / t CO2 éq. de dépassement
 - après 2008 : 100 euros / t CO2 éq. de dépassement
 - + obligation de se mettre en conformité !

23



MISE EN PLACE DU REGISTRE FRANÇAIS



26

- Au 1^{er} janvier 2005, tous les registres doivent être opérationnels en vue du démarrage du système de marché de permis d'émissions négociables européen.

A chaque gros émetteur identifié de CO2 éq. un montant total de permis d'émissions de CO2 (de quotas) lui sera attribué pour une période donnée. Entre chaque période de conformité, un suivi des émissions de GES et des échanges de quotas entre pollueurs, réalisés au niveau européen, pourra se faire via les registres.

4. Une initiative industrielle qui arrive à point : les engagements volontaires des entreprises dans la lutte contre l'effet de serre - AERES



AERES

Association des Entreprises pour la Réduction de l'Effet de Serre (AERES)

• Créée le 27 septembre 2002 sous l'égide de AFEF-AGREF, EpE et MEDEF.

• 23 Membres fondateurs :

- ARC inter., Arjo-Wiggins, BP France, BSN Glasspack, Ciment Calcia, CFIPCC, EDF, ESSO, FCSIndust. Verre, Glaverbel, Holcim, Inter. Paper, Lafarge Ciment, Pechiney, Rhodia, Saint Gobain, SNET, Soc. des Pétroles Shell, SFIC, Tembec, Total, Usinor, Vicat

41

- 24 dossiers d'engagement approuvés par l'AERES représentant 56 % des émissions de GES de l'industrie française en 2001.

- Créée en 2002, l'Association des Entreprises pour la Réduction de l'Effet de Serre - AERES, a comme but de valider le sérieux des engagements volontaires de ses membres de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.



24 engagements reçus à ce jour :

Représentant 56 % des émissions de GES de l'industrie française en 2001

- Cimentiers : Pechiney, Lafarge Ciment, Ciment Calcia, Lafarge Aluminium, Vicat, Holcim,
- Papetiers : Arjo Wiggins, Inter Paper, Tembec,
- Verriers : Arc Inetr., BSN Glassparck, Glaverbel, Saint Gobain,
- Chimie : Clariant, Atofina, Rhodia,
- Énergie : EDF, GDF, SNET,
- Sidérurgie : Usinor,
- Raffineurs : BP France, Esso saf, Société des Pétroles Shell, Total France,

46



Résultats de l'AERES au 1er semestre 2003

Industrie Manufacturière - Raffinage - Prod. Énergie

Secteurs représentés	Evolution prévisionnelles entre 1990-2007
Acier	- 11 %
Chimie	- 40 %
Ciment	- 28 %
Pâte à papier	- 7 %
Verre	+ 1 %
Raffinage	+ 28 % *
Production d'énergie	- 2.5 %
TOTAL (24 engagements)	- 14 % soit -20 Mt eq. CO2

* : sous l'effet de la hausse de la demande de diesel et des limites de plus en plus sévères des teneurs en soufre admissibles.

47

- Au total, c'est une réduction de près de 14 % (soit 20 Mt eq. CO₂) des émissions absolues de GES qui est envisagée par les membres de l'AERES entre 1990 et 2007.

Ces engagements volontaires français sont pris en compte dans l'élaboration nationale du plan de réduction des gaz à effet de serre. Neuf dossiers industriels d'engagements volontaires seront examinés par l'AERES cet automne. D'autres pays européens s'engagent également sur la voie des réductions des émissions de GES.

Toutefois pour atteindre l'objectif ambitieux de Kyoto, mais aussi celui déjà affiché de l'après Kyoto "d'une réduction de moitié des émissions mondiales d'ici 2050, toutes les nations devront unir leurs efforts pour que l'Europe ne subisse pas tout le coût économique et industriel" (Mme N.Fontaine 10 /07/ 2003).